

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à toutes les formations dispensées par Lucido Informatique SAS étant précisé que les formations en classe à distance sont plus particulièrement régies par l'article 16 des présentes conditions Générales de vente.

Le contrat de vente ci-après dénommé le « **Contrat** », conclu entre d'une part Lucido Informatique SAS dénommé le « **Vendeur** » et d'autre part le « **Client** » ou « **Stagiaire** », est constitué :

- des présentes conditions générales ci-après les « Conditions Générales de Vente »,
  - du devis de formation ainsi que du contrat ou de la convention de formation,
- Ces documents constituent, avec leurs annexes le cas échéant, l'accord complet entre les parties. Ils remplacent tous accords, promesses, arrangements et négociations, verbaux ou écrits, intervenus entre les parties et relatifs à l'objet du Contrat.

Pour les formations en classe à distance, l'article 16 des présentes Conditions Générales de Vente prime sur les autres articles en cas de contradiction.

### Article 1 - Réservation

Dans l'hypothèse où la formation tant en présentiel qu'en distanciel se déroulerait chez le client, il appartient à ce dernier de vérifier le bon fonctionnement de l'environnement technique des outils utilisés dans le cadre de la formation. Dans cette hypothèse, Lucido Informatique SAS ne sera pas responsable d'un quelconque dysfonctionnement. Nous insistons sur la nécessité du respect des compétences et/ou expériences requises qui permettent de profiter pleinement des formations dispensées.

### Article 2 - Inscription

Le point de départ de toute demande de formation (formulée par mail, par téléphone ou en se présentant au centre) est l'envoi d'un mail avec les 1ers éléments suite à l'échange verbal par téléphone ou en face à face (aux horaires d'accueil du public du lundi au vendredi de 12h00 à 17h30) afin de déterminer vos acquis de départ et vos besoins finaux.

Au besoin, un ou plusieurs questionnaires de niveaux en ligne, sont transmis dans le 1er mail et viendront compléter cet échange.

Puis un mail de valorisation de vos réponses vous sera transmis avant de refaire un point de vive voix qui déterminera le parcours de formation proposé et permettra de convenir, ensemble, de votre formation, sur mesure ou collective, en présentiel ou à distance, avec ou sans certification.

Les modalités d'inscription, en annexe, précisent les différents moyens d'inscription aux formations en présentiel ou en distanciel.

Afin de valider une inscription, Lucido Informatique SAS devra avoir connaissance des éléments suivants :

- Coordonnées de votre société, de la personne en charge du dossier et adresse de facturation si différente,
- Adresse e-mail ou adresse postale complète de convocation du Client et/ou Stagiaire si elle est différente de l'adresse principale,
- Nom et prénom du ou des stagiaires,
- Intitulé du stage,
- Dates du stage,
- Lieu du stage,
- Montant de la commande,
- En cas de financement par un Opérateur de compétences (OPCO), la notification de son nom, numéro d'adhérent et numéro de dossier.

L'accord subrogé de l'OPCO devra être transmis avant le premier jour de la formation, à défaut le client pourra être directement facturé de l'intégralité du coût du stage.

### Article 3 - Convocation

Dès réception du devis accepté et de la convention ou du contrat de formation cacheté et signée, l'inscription est enregistrée. Une convocation est adressée systématiquement aux Clients et/ou Stagiaires inscrits.

La convocation est envoyée 7 jours avant le démarrage de session, par e-mail au Client et/ou Stagiaire. À défaut d'e-mail valide, elle est transmise à la personne en contact avec notre service commercial.

### Article 4 - Annulation - rétractation

Toute annulation d'inscription à une action de formation par un client professionnel doit être notifiée par écrit (courrier ou e-mail avec accusé de réception).

En cas d'annulation, les indemnités suivantes seront dues par le client :

Plus de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : aucune indemnité.

Entre 10 et 5 jours ouvrés avant le début de la formation : indemnité égale à 50 % du prix total de la formation.

Moins de 5 jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas de non-présentation : indemnité égale à 100 % du prix total de la formation.

NB : Les jours ouvrés s'entendent comme les jours habituellement travaillés par l'organisme de formation, à savoir du lundi au vendredi, à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés légaux en France.

Ces indemnités constituent une clause pénale ayant pour objet de réparer le préjudice subi par l'organisme de formation, incluant notamment les frais de préparation pédagogique, la mobilisation des intervenants, la réservation de moyens matériels ainsi que la perte d'opportunité commerciale.

Il est expressément convenu entre les parties que l'indemnité de 100 % est due lorsque l'annulation intervient dans un délai ne permettant pas raisonnablement le remplacement des participants ou la reprogrammation de la session, ce que le

client reconnaît et accepte.

Les parties reconnaissent le caractère proportionné de ces indemnités au regard des contraintes d'organisation propres aux prestations de formation professionnelle.

Conformément aux dispositions du Code civil, le juge pourra, le cas échéant, modérer ou augmenter la pénalité si elle est manifestement excessive ou dérisoire.

Les sommes facturées au titre du dédit ne constituent pas une action de formation et ne sont pas imputables au titre de la formation professionnelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'une prise en charge par un organisme tiers.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client particulier dispose d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la signature du contrat pour exercer son droit de rétractation, sans motif ni pénalité.

Lorsque le client souhaite que la formation débute avant l'expiration du délai de rétractation, il en fait la demande expresse. Dans ce cas, en cas de rétractation exercée avant la fin du délai de quatorze (14) jours, le client est redevable d'un montant correspondant au service effectivement fourni jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

En cas d'annulation après expiration du délai de rétractation, les conditions suivantes s'appliquent :

Plus de 15 jours calendaires avant le début de la formation : remboursement intégral des sommes versées.

Entre 15 et 7 jours calendaires avant le début de la formation : retenue de 30 % du prix total de la formation.

Moins de 7 jours calendaires avant le début de la formation : retenue de 50 % du prix total de la formation.

En cas de non-présentation du stagiaire à la formation, sans annulation préalable, une indemnité maximale de 50 % du prix de la formation pourra être retenue.

Les sommes retenues au titre de l'annulation constituent une indemnisation forfaitaire du préjudice subi par l'organisme de formation, notamment en raison des frais de gestion et de préparation engagés.

Aucune somme ne peut être exigée du client particulier au-delà des montants prévus au présent article.

En cas d'annulation par l'organisme de formation, les sommes versées par le client seront intégralement remboursées, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être exigée.

En cas d'annulation par l'organisme de formation pour cas de force majeure ou insuffisance du nombre de participants, les sommes versées seront intégralement remboursées, sans qu'aucune indemnité ne puisse être réclamée.

Pour sa part, Lucido Informatique SAS se réserve la possibilité d'annuler un stage en cas de nombre d'inscrits insuffisant ou de problème technique. Dans ce cas, les stagiaires inscrits seront prévenus au moins 7 jours calendaires avant le début du stage et de nouvelles dates leur seront proposées. De plus, les éventuels frais de déplacement et d'hébergement ne seront pas remboursés.

### Article 5 - Supports de cours - Ressources matérielles

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux Articles 40 et 41 de la Loi du 11 mars 1957 : « Toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite ». L'Article 41 de la même Loi n'autorise que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et « les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ». Toute représentation en vigueur ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, ne respectant pas la législation en vigueur constituerait une contrefaçon sanctionnée par les Articles 425 et 429 du Code Pénal.

Le client s'assure et s'engage à avoir toutes les ressources nécessaires (matériels, équipements informatiques...) au bon déroulement de l'action de formation visée conformément aux prérequis indiqués dans le programme de formation communiqué. Lors de formation sur site client, le client s'assure et s'engage à mettre à disposition des locaux qui répondent aux exigences légales et réglementaires en vigueur.

### Article 6 - Non-sollicitation

Le Client et/ou le Stagiaire s'engageant à ne pas solliciter et/ou recruter, directement ou indirectement, le formateur réalisant la prestation ou toute autre personne de Lucido Informatique SAS avec qui il aurait été en contact à l'occasion de sa formation. Cet engagement est valable pendant les 12 mois qui suivent la fin de la formation. Il s'applique au personnel salarié de Lucido Informatique SAS ainsi qu'aux formateurs, auto-entrepreneurs, indépendants.

### Article 7 - Règles d'usage de l'internet

Le Client et/ou Stagiaire qui se connecte sur le site déclare connaître et accepter les caractéristiques et limites de l'internet.

Notamment le Client et/ou le Stagiaire reconnaît :

- qu'il est seul responsable de l'usage qu'il fait du site
- que la communication de ses éléments d'identification est faite sous sa

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

propre responsabilité

- qu'il a connaissance de la nature d'Internet (performances techniques, temps de réponse pour interroger ou consulter)
- qu'il lui appartient de s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur lui permettent d'accéder correctement au site
- qu'il lui appartient de prendre les mesures appropriées de protection et de sauvegarde de ses propres données et logiciels de la contamination par d'éventuels virus pouvant circuler à travers le site.

En conséquence, Lucido Informatique SAS n'encourt aucune responsabilité pour tous dommages directs ou indirects découlant notamment de l'usage du site et/ou d'Internet et/ou de virus.

### Article 8 - Responsabilité

Lucido Informatique SAS s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité de Lucido Informatique SAS ne pourra être engagée que sur faute prouvée et exclusive de Lucido Informatique SAS. Lucido Informatique SAS n'est pas responsable des objets et effets personnels des clients et/ou stagiaires ni des dommages causés au matériel des clients et/ou stagiaires.

La société Lucido Informatique SAS ne pourra en aucun cas être déclarée responsable de tout dommage, matériel ou immatériel, consécutif ou non, causé directement ou indirectement par les prestations fournies, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de bénéfice, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données ou fichiers du client, ainsi que toute action émanant de tiers. Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de Lucido Informatique SAS, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre des prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

variation de l'indice constatée l'année précédente. La révision interviendra de plein droit sans aucune formalité ou demande préalable.

### Article 12 - Conditions de paiement

Nos prestations sont réglables à 30 jours nets sans escompte et par virement, espèces ou chèque.

Pour toute ouverture de compte ou en cas de formation non subrogé par l'Opco, un acompte de 30 à 50 % du montant de la première formation sera demandé au moment de l'inscription.

### Article 13 - Délais de paiement

En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible, sans que cette clause nuise à l'exigibilité de la dette. En tout état de cause, tout client en situation de retard de paiement sera de plein droit débiteur à l'égard de Lucido Informatique SAS, d'une indemnité forfaitaire minimale de 40 € pour frais de recouvrement (Article D.441-5 du Code de Commerce).

**Article 14 - Protection des données à caractère personnel - Informatique et Libertés** Les informations personnelles collectées par Lucido Informatique SAS sont enregistrées dans le fichier Client et/ou Stagiaire et principalement utilisées pour la bonne gestion des relations avec le Client et/ou Stagiaire et le traitement des contrats de formation. Les informations personnelles collectées sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder trois années, sauf si le Client et/ou Stagiaire a exercé, dans les conditions prévues ci-après, l'un des droits qui lui sont reconnus par la législation.

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de Lucido Informatique SAS, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à Lucido Informatique SAS par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la formation, sans qu'une autorisation du Client et/ou Stagiaire ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles.

En dehors des cas énoncés ci-dessus, Lucido Informatique SAS s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client et/ou Stagiaire.

La politique de protection des données personnelles de Lucido Informatique SAS est consultable à l'adresse suivante : <https://lucidoformation.com/politique-de-confidentialite-protection-de-vos-donnees-personnelles/>

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, en particulier la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016 (applicable dès le 25 mai 2018), le Client et/ou Stagiaire bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ses données en s'adressant à Lucido Informatique SAS.

### Article 9 - Convention de formation

Lucido Informatique SAS est déclaré organisme de formation continue et habilité à ce titre à établir des conventions de formation.

Pour faciliter vos démarches administratives, Lucido Informatique SAS vous fournit Devis, Contrat ou Convention, Programme de formation correspondant à la commande et Facture.

### Article 10 - Certification

Les modalités et délais de certification sont donnés à titre indicatif. Lucido Informatique SAS ne pourra être tenu responsable de modifications d'échéances ou de versions imposées par les éditeurs dont dépendent les certifications.

### Article 11 - Facturation

Nos prix sont établis hors taxes. Tout changement de TVA entraînera automatiquement le réajustement des prix TTC. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité. En cas de règlement partiel ou de non-règlement par l'OPCO du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. En cas d'interruption de la formation du fait du stagiaire, l'intégralité du coût de la formation non pris en charge par l'OPCO sera dû par l'Entreprise (le Client). En conséquence, dans le cadre d'une formation intra entreprise dont le coût est forfaitaire en cas de subrogation auprès d'un OPCO, si celui-ci ne prend en charge que les heures de présence, l'entreprise s'obligera à assumer le coût correspondant aux heures d'absence comme énoncé ci-dessus de sorte que le coût de la session soit intégralement perçu par Lucido Informatique SAS.

### Révision de prix :

Le prix sera automatiquement révisé en fonction de la variation de l'indice Syntec. Il sera donc automatiquement ajusté, à la hausse dans la même proportion que la

### Article 15 - Attribution de compétences

Les contrats émis par Lucido Informatique SAS sont soumis au droit français. Tous litiges survenant entre Lucido Informatique SAS et le client, et qui ne pourraient être réglés à l'amiable, seront de la compétence exclusive des tribunaux de Perpignan quel que soit le siège ou la résidence du client.

### Article 16 - FOAD - Conditions Générales d'utilisation (CGU)

La FOAD consiste en la dispensation de formations en classe à distance.

Classe à distance : permet de convier des participants et un animateur au sein d'un espace commun, permettant de discuter, présenter des documents ou partager un écran.

### Périmètre des Utilisateurs - atelier.lucidoformation.com :

Lucido Informatique SAS s'engage à tout mettre en œuvre dans le cadre d'une obligation de moyens, pour permettre l'accès à son site ateliers en ligne pour les participants concernés, sauf panne éventuelle ou contraintes techniques liées aux spécificités du réseau Internet ou du réseau de l'utilisateur.

Ce site atelier est accessible sans limite ni durée.

L'utilisateur s'engage à informer Lucido Informatique SAS dans un délai de 24 heures à compter de la découverte d'un dysfonctionnement technique.

Toutefois, le client Utilisateur reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau Internet.

Dans l'hypothèse d'une interruption de service par Lucido Informatique SAS liée à une intervention de maintenance corrective, Lucido Informatique SAS mettra tout en œuvre pour remédier au dysfonctionnement dans un délai de 48 heures ouvrées.

### 2/ Enregistrement des formations

Lucido Informatique SAS dans le cadre de son activité de formation exerce une mission d'intérêt public. Conformément notamment à l'article D611-12 du Code de l'Éducation, Lucido Informatique SAS peut être amenée à procéder à l'enregistrement des certifications, examens et formations organisées à distance ou en présentiel.

La politique de confidentialité des données personnelles est consultable à l'adresse suivante : <https://lucidoformation.com/politique-de-confidentialite-protection-de-vos-donnees-personnelles/>

Les stagiaires ont l'interdiction de communiquer, exploiter et diffuser tout enregistrement de certifications et formations, de quelque nature que ce soit, et pour quelque raison que ce soit.